

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Vente du véhicule Peugeot 208 immatriculé CQ-101-DZ à la société Rousseau Argenteuil

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant la proposition de la société Rousseau Argenteuil, de reprendre le véhicule Peugeot 208 immatriculé CQ-101-DZ

DECIDE

DE céder le véhicule Peugeot 208 immatriculé CQ-101-DZ, mis en circulation le 25 janvier 2013, à la société Rousseau Argenteuil, située au 139 boulevard Jean Allemane 95100 Argenteuil, n° SIRET 3531 76696 00022, pour un montant de 1 200 €.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 30 octobre 2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20231030-d-2023-52-AU
Date de télétransmission : 31/10/2023
Date de réception préfecture : 31/10/2023